RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 03429
Numéro SIREN : 340 642 016
Nom ou dénomination : FINANCE 2000

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 72157

1707223602

DATE DEPOT : 2017-07-13

NUMERO DE DEPOT : 2017R072157

N° GESTION : 1987B03429

N° SIREN : 340642016

DENOMINATION : FINANCE 2000

ADRESSE : 374 rue Saint Honoré 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2017/03/16

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

FINANCE 2000
Société anonyme au capital de 4.573.470,51 euros
374 Rue Saint-Honoré - 75001 Paris
340 642 016 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le seize mars à neuf heures,
Au siège social, au 374 Rue Saint-Honoré – 75001 Paris,

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire entrant en séance, tant en son nom propre que comme mandataire.

M. William Wostyn est désigné pour présider la séance.

M. William Wostyn, représentant TSH, est nommé scrutateur unique.

Melle Virginie Lacroix est choisie comme secrétaire.

M. Marc Charles, représentant le Cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement convoquée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,
- le texte du projet des résolutions,
- le curriculum vitae de l'administrateur pressenti.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et déclare que les documents et renseignements ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Ducourneau, démissionnaire ;
2. pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion des administrateurs restant en fonction.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, prenant acte de la démission de M. Ducourneau, nomme en qualité d'administrateur de la Société Melle Virginie Lacroix, demeurant 99 Rue Youri Gargarine – 92700 COLOMBES, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Melle Virginie Lacroix a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président | Le Scrutateur | Le Secrétaire

1707223601

DATE DEPOT :	2017-07-13
NUMERO DE DEPOT :	2017R072157
N° GESTION :	1987B03429
N° SIREN :	340642016
DENOMINATION :	FINANCE 2000
ADRESSE :	374 rue Saint Honoré 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2017/03/16
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT CONSEIL ADM. ET DU DIRECTEU

CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

FINANCE 2000
Société anonyme au capital de 4.573.470,52 €
374 Rue Saint-Honoré – 75001 Paris
RCS Paris 340 642 016

Greffe du Tribunal de Paris
R.C.S.
JUIL. 2017
déposé le

17152 B7 B 3429

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2017

EC 1603 2017 DA.
PG 1603 2017 CA

L'an deux mille dix-sept,
Le seize mars à dix heures,
Au siège social sis 374 Rue Saint-Honoré – 75001 Paris,

Les administrateurs de la société se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre de présence :

- la Société TSH, représentée par M. William Wostyn,
- Melle Virginie Lacroix.

M. François Brisebois, représentant de la Société Compagnie Financière Tradition, est absent excusé.

Les administrateurs présents ou représentés réunissant plus de la moitié des membres en fonction, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Marc Charles, représentant le Cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

M. William Wostyn est désigné pour présider la séance.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil en date du 6 avril 2017, lequel est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

[…]
- nomination du Président Directeur Général,

[…]

<u>Nomination du Président-Directeur Général</u>

Le Conseil prend également acte de la démission de Monsieur Sébastien Ducourneau de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme, à l'unanimité, Mademoiselle Virginie Lacroix, Président du Conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Sébastien Ducourneau démissionnaire, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article 23 des statuts, le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil décide à l'unanimité que Mademoiselle Virginie Lacroix ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration décide de nommer Mademoiselle Virginie Lacroix en tant que directeur général pour la durée de son mandat de Président du Conseil. La présidence du Conseil et la direction étant assurées par Mademoiselle Virginie Lacroix, elle prend alors le titre de Président Directeur Général.

Conformément à l'article 20 des statuts, le Directeur Général, représente la société dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la Loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, le Directeur Général pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Mademoiselle Virginie Lacroix déclare accepter les mandats ainsi confiés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

Un administrateur